

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Néant.

Absents : Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Sylvie VACHON.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Monsieur le Préfet Eric Spitz d'être venu informer les Alexois du choix de l'Etat d'ouvrir un lieu d'accueil pour réfugiés sur la Commune. Il remercie aussi le public de s'être déplacé en si grand nombre.

Il explique avoir reçu, le 22 juillet dernier, la visite de Monsieur le Préfet qui lui a alors présenté le projet de l'Etat d'ouverture d'un centre d'accueil et d'orientation (CAO) destiné aux réfugiés, au domaine Pergaud à Alex. Monsieur le Maire regrette que la décision soit unilatérale et s'impose aux élus locaux. Il souhaite néanmoins que le débat de ce soir puisse être apaisé ; il demande à tous, de l'écoute et du respect.

Monsieur le Préfet prend la parole et présente les personnes qui l'accompagnent : Madame Clara Thomas, Sous-préfète de Die, Monsieur Demars, Directeur de la cohésion sociale, Monsieur Bosc, Directeur du Diaconat protestant ainsi que Madame Laffond, Directrice du futur centre d'accueil. Puis, il explique qu'il dira les choses en toute transparence, et avec humanité.

Il tient d'abord à rappeler que les réfugiés qui vont être accueillis ont fui la barbarie au péril de leur vie, mais que ce sont des personnes « *comme tout le monde* ». Les CAO sont des structures temporaires puisqu'ils ne vont accueillir les réfugiés qu'entre quelques jours et quelques mois, le temps de les orienter vers d'autres structures plus pérennes. En effet, à l'issue de leur séjour à Alex, ils seront orientés soit comme demandeurs d'asile pour bénéficier d'un hébergement de longue durée en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) soit reconduits à la frontière. Le public accueilli, 50 personnes précise-t-il, sera constitué de personnes isolées ou de couples, la configuration de la structure d'accueil à Alex ne permettant pas d'accueillir des familles avec enfants. La durée moyenne du séjour à Alex sera de 2 mois.

Pourquoi Alex ? Il existait auparavant au lieudit « château Pergaud », un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le Centre Regain, qui était géré par le Diaconat protestant, qui accueillait une population fragile, potentiellement beaucoup plus dangereuse que la population qui sera accueillie par le CAO. Le propriétaire du domaine Pergaud a conclu un accord avec le Diaconat : un loyer modique en échange de travaux de remise en état, accord valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le centre ouvrira la deuxième quinzaine de septembre. En terme d'emploi, 7 emplois équivalents temps pleins seront créés (veilleurs de nuit, travailleurs sociaux, animateurs...). Le Diaconat protestant, à qui sera confiée la gestion du CAO, a la totale confiance des services de l'Etat. Il gère plusieurs CHRS, d'autres CAO (Valence et Bourg les Valence) et totalise 16 ans de travail avec les demandeurs d'asile. Aucun coût ne sera supporté par la Commune. Le budget « action sociale » ne sera pas entaché puisque c'est l'Etat qui assure le financement de l'allocation de demandeur d'asile et le Diaconat qui assure le fonctionnement du site. Sont ensuite énumérés les divers hébergements de réfugiés dans la Drôme : Valence, Bourg de Péage, Montélimar, Mours saint Eusebe...).

La parole est donnée aux conseillers municipaux. Madame DUBOIS interpelle l'assemblée sur la fait que le Centre Regain a fermé par manque de moyens, et qu'aujourd'hui des moyens sont retrouvés pour ouvrir un CAO. Elle demande quelques explications. Il lui est répondu que le Centre Regain accueillait un public qui présentait des problèmes d'addiction, voire d'addictions multiples qui nécessitaient des financements importants que les budgets de la Sécurité Sociale ne pouvaient plus assumer. Le fonctionnement du CAO nécessite des moyens financiers moins importants. Monsieur CHAGNON demande si le nombre de réfugiés accueillis sera durablement de 50 ou si ce chiffre pouvait évoluer. A priori, il n'évoluera pas, et ce pour garantir un accueil dans de bonnes conditions. Les chambres sont prévues dans une aile du domaine, l'autre devant servir aux activités de gestion. Monsieur BURLING s'exprime et dit que selon lui, il est important d'avoir une approche non idéologique de la question. Il se dit rassuré par les explications données et les compétences du Diaconat. Il estime qu'il pourrait être intéressant de créer une commission municipale où la population serait associée ; il y aurait ainsi un échange périodique sur les problèmes éventuels. Pour lui, la Commune d'Alex s'honorerait à gagner ce pari du soutien et de l'accueil. Monsieur le Maire remercie

Monsieur BURLING de son intervention et prend acte de sa position. Madame Catherine BESSON demande d'où viennent les réfugiés qui seront accueillis.

Leur provenance n'est pas connue. Ils peuvent venir de Paris, de Calais ou directement des « Hotspot » (point chaud en anglais). Madame MANCHON explique que l'inquiétude est là car « *on ne connaît pas* », mais elle rejoint les propos de Monsieur BURLING. Pour elle, il est important de pouvoir faire la liaison entre les allochtones et les réfugiés accueillis. Il lui est répondu que des actions pourront être mises en place notamment par le biais du bénévolat (apprentissage du français par exemple). Madame CHARRIER fait part de son témoignage en expliquant qu'en faisant du bénévolat, on reçoit au moins autant que l'on donne. Madame ANDRIES s'interroge sur les moyens de locomotion mis à disposition. Il lui est répondu que les travailleurs sociaux seront dotés de véhicules, nécessaires notamment pour les déplacements administratifs, et que le reste du temps les réfugiés disposeront de vélos. Le centre n'est pas une prison, c'est un centre ouvert, et dans la mesure où le travail d'accueil est fait correctement, les personnes resteront sur place. Monsieur QUAIRE, médecin retraité, s'interroge quant aux divers besoins médicaux qui seront nécessaires. Il lui est répondu qu'une équipe de médecins et infirmiers bénévoles interviendront directement sur le site. Monsieur ROUBY relaye certaines peurs profondes et évoque la question du terrorisme. Se peut-il qu'il y ait des terroristes parmi les réfugiés ? Monsieur le Préfet répond qu'il n'y a pas plus de terroristes parmi les réfugiés que parmi le reste de la population. Le profil des gens qui procèdent à des attentats est d'ailleurs assez surprenant. Ce sont bien souvent des français qui se radicalisent. Madame SEGUIN souhaite remettre « *l'être humain* » au cœur de ce débat, en expliquant que de par son expérience, elle sait que le travail du Diaconat est remarquable et fait avec beaucoup d'humilité. Madame CASTON déplore le manque de concertation préalable avec les élus mais aussi avec les habitants. Pourquoi ont-ils été mis devant le fait accompli ?, pourquoi par exemple un référendum n'aurait-il pas pu être organisé ? Monsieur le Préfet lui répond que devant l'urgence humanitaire, il a des instructions et même une obligation de moyens, et qu'en outre, le sort de ces personnes ne peut être soumis à référendum.

Il est 21h10, Monsieur le Maire souhaite donner la parole aux citoyens présents dans la salle. Plusieurs interventions traduisent des inquiétudes, des craintes relatives à d'éventuelles agressions, et le manque de concertation et d'informations (on ne connaît à ce jour, pas la provenance ni le profil exact des réfugiés accueillis). Des remarques sont faites quant à l'effort surdimensionné demandé à la commune d'Allex ; le nombre de réfugiés accueillis équivaudra en effet à 2 % de la population allexoise. Et surtout, le sentiment qui prévaut est celui d'avoir été mis devant le fait accompli, d'avoir appris ce jour l'arrivée imminente des réfugiés sans avoir été concertés.

Des témoignages d'expériences réussies relatives à l'hébergement des réfugiés viennent contrebalancer le débat : « *Ce sont des expériences humaines qui nous grandissent* ». Ils expriment la nécessité de venir en aide à ces êtres humains qui se sont vus contraints de quitter leur pays dans des conditions dramatiques. Est aussi soulevé un problème de sécurité routière, celui de la sortie sur la route départementale qui s'avère très dangereuse surtout pour les piétons et les vélos. Monsieur le Maire prend note, et fera part de ce point aux services départementaux.

A 22h10, Monsieur le Maire conclut le débat en rappelant une nouvelle fois que la décision venait de l'Etat. Monsieur le Préfet dit comprendre les inquiétudes, mais assure que c'est une opportunité pour ce village. Il assume la décision de l'Etat et se dit prêt à revenir. A 22h30, Monsieur le Maire remercie les élus pour la qualité des débats, énonce que tous les avis sont légitimes et respectables et déplore une fois de plus le manque de concertation préalable avec les élus locaux.

Le Maire ouvre la séance en adressant en premier lieu un témoignage de sympathie aux familles de Messieurs CHOVIN, RUFFIN, TAVANI et BOUVIER, décédés. Il poursuit en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 25 juillet 2016 qui est adopté à l'unanimité.

### **ACHAT DES PARCELLES ZS 698 (1080m<sup>2</sup>) ET ZS 700 (1548m<sup>2</sup>) APPARTENANT A MME ET M CHAMBON :**

Monsieur le Maire commente le plan de division parcellaire projeté, sur lequel se situent les parcelles à acquérir. En effet, les parcelles de Mme et Monsieur CHAMBON répondent aux contraintes liées à l'implantation et à la desserte de la future MARPA, c'est pourquoi il est proposé de les acquérir à l'amiable au prix de 1,50€ le m<sup>2</sup> soit 3 942,00 € au total. Madame CHARRIER, elle-même directement concernée par le foncier agricole proche de la MARPA, énonce son mécontentement quant au fait que certaines parcelles soient rendues à l'agriculture et d'autres pas. Monsieur le Maire lui répond que la surface initialement proposée sur ce secteur pour l'urbanisation était fortement contestée par le monde agricole. A l'écoute, et dans un souci d'apaisement, le choix a été fait de revenir sur certains choix. Madame CHARRIER dit ne pas comprendre pourquoi le foncier agricole n'est alors pas préservé dans sa globalité. Monsieur le Maire lui rappelle alors les obligations quant à l'urbanisation future, il a fallu faire des choix qu'il a bien fallu cibler certains terrains au vu de l'urbanisation future, et notamment envisager l'implantation des infrastructures et équipements liés (type transformateur, bacs semi enterrés...). Madame MANCHON

s'interroge quant au chemin d'accès sur la départementale plutôt que par le chemin du Rif. Monsieur le Maire lui répond qu'il a fallu prévoir l'accès et les réseaux pour toute la zone à urbaniser, pas seulement la MARPA et que le chemin du Rif ne le permet pas. Il n'est en effet pas adapté à la circulation fréquente de véhicules ou de poids lourds pour les livraisons par exemple. En revanche, le tracé d'un cheminement doux est toujours d'actualité. La délibération est adoptée à la majorité absolue.

### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ANIMATION : SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX :**

Monsieur CHAGNON rappelle la délibération du 22.02.2016 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer une procédure de mise en concurrence pour la réalisation des travaux de construction de la salle d'animation ; procédure « adaptée » selon les dispositions du Code des marchés publics. Les offres remises au 18.07.2016 ont été analysées et classées conformément au règlement. Le marché est fructueux. Il énonce ensuite les montants des 11 lots pour un coût total de 576 095,90 € HT. Monsieur le maire rappelle que le coût prévisionnel était de 669 365,00 € HT. L'économie réalisée servira à l'équipement de la salle (notamment l'espace « cuisine »).

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS POUR LES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**

Monsieur SIRON informe le Conseil municipal de la nécessité pour la Commune de réaliser très rapidement ses schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement. En effet, depuis fin 2015, les communes qui élaborent leur PLU ou qui le modifient sont soumises aux recommandations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui, en l'occurrence impose l'élaboration de ces documents. Ces schémas directeurs ont pour vocation d'identifier et d'objectiver les actions prioritaires à mener. L'estimation prévisionnelle par Véolia des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement s'élève respectivement à 12 340 € HT et à 8 500 € HT. Il est à noter que le concours financier de l'agence de l'eau sera sollicité pour une subvention pouvant aller jusque 50 % de coût total.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **ELECTRIFICATION RURALE :**

#### **Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mme MONSARRAT située Chemin d'Aiguebonne, à partir du poste Aiguebonne.**

Monsieur CHAGNON expose que le raccordement de la propriété MONSARRAT, cadastrée ZK 65, nécessite une extension de 80 mètres en souterrain. Les travaux sont estimés à 14 509,61 € HT. Après déduction des financements mobilisés par le SDED, la part communale, répercutée par convention sur le demandeur, s'élève à 3 668,16 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE :**

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes exerce une compétence facultative « animaux errants ». La convention soumise à l'approbation du Conseil a pour objet de créer un groupement de commandes relativement à la gestion de la fourrière animalière, gestion qui arrive à terme le 30 novembre 2016. Il est proposé de poursuivre la coordination de l'achat de prestations de service de fourrière animalière. Le coût prévu au budget est de 3 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués**

Monsieur le Maire se félicite de la tenue du Big Bazar qui a une fois de plus accueilli entre 15 et 20 000 visiteurs sur la journée. Le plan Vigipirate impose des mesures de sécurité temporaires plus contraignantes qu'à l'accoutumée, il a donc fallu mettre en place rapidement une nouvelle organisation. La Municipalité a pris à sa charge les frais engendrés par la sécurité accrue (3 000 €). En outre, il tient à souligner la véritable implication des élus et du comité des fêtes.

Madame Jocelyne CASTON informe que la signalétique du village est terminée, les panneaux seront reçus dans 3 semaines environ. Une réunion publique sera organisée le 5 octobre 2016 à 19h00, où seront présentes deux personnes de la Préfecture.

Madame Christel DUBOIS annonce la prochaine tenue du forum des associations le 10 septembre prochain. Les 17 et 18 septembre prochain auront lieu les journées du patrimoine et le 1<sup>er</sup> octobre la journée rando-cyclo.

M. Christian SIRON, énumère les 5 établissements scolaires publics et privés présents sur la commune et annonce que la rentrée s'est bien déroulée.

M. Rodrigue ROUBY, commente le tableau projeté des travaux de voirie prévus.

La séance publique a été levée à 23h50.